CHALLENGE ESPOIR DE GOLF PAR EQUIPES DES 36 COMMUNES DES HAUTS-DE-SEINE 2025

Règlement Officiel

Organisé par le Comité Départemental de Golf du 92,
avec le concours du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

1. ENGAGEMENTS

1.1. INSCRIPTION

Au plus tard le **dimanche 27 avril 2025, sur Extranet.**
Le droit d'inscription est fixé à **20 € par équipe**.

L'inscription doit être confirmée en envoyant le bulletin d'inscription complété avec un chèque ou un virement en règlement du droit d'inscription (chèque à l'ordre Comité Départemental de Golf du 92 ou par virement : cf. coordonnées bancaires sur la fiche de confirmation d'inscription).

1.2 GREEN-FEE

Le montant du green-fee est fixé pour la poule à **30 € par joueur**.

Le responsable s'engage à envoyer le règlement des green-fees des équipiers directement auprès du secrétariat du Comité départemental dans la semaine suivant l'épreuve.

Pour la finale, les green-fees seront fixés à **10 € par joueur**.

2. INSCRIPTION DES JOUEURS SUR EXTRANET

La date limite pour inscrire les joueurs potentiels sur Extranet est fixée au **Dimanche 11 mai 2025 minuit**.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- **Epreuve ouverte aux Associations Sportives Municipales des Hauts de Seine affiliées à la FFGolf.**
- Les clubs doivent être à jour de leurs cotisations fédérales et de ligue au jour de la clôture des inscriptions.
- **Le nombre maximum d'équipes est fixé à 18 (soit 36 joueurs).**
- Si le nombre de joueurs n'atteint pas cette limite, avec au moins une équipe par Association Sportive inscrite, des équipes supplémentaires peuvent être acceptées. Dans ce cas, les équipes seront sélectionnées **en prenant d'abord en compte le classement du trophée développement puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.**

3.2. POUR LES ÉQUIPIERS

- **Être titulaires de la licence FFGolf** de l'année en cours.
- **Être membres de l'association sportive municipale** de la commune qu'ils représentent.
- Être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition, ou si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Justifier de leur **résidence dans la commune** pour laquelle ils participent.

3.3. INDEX PRIS EN COMPTE

- Index compris entre 35.1 et 54

- L'index pris en compte sera celui du joueur à la date de clôture des inscriptions des joueurs potentiels sur Extranet, soit le dimanche 11 mai 2025.

Le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs. En cas d'inéligibilité, le comité statue et peut prononcer une sanction.

4. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La qualification se déroulera le Samedi 14 Juin au Golf Haras de Jardy.
Les quatre premières équipes seront qualifiées pour participer à la Finale.

La finale aura lieu le **Samedi 12 Juillet 2025** au golf du Stade Français Haras Lupin.

5. FORME DE JEU

5.1. ÉQUIPES

- Le nombre d'équipiers est fixé à 2.

La liste des équipiers participants doit être fournie par mail au CDG92, au moins **7 jours pleins avant le déroulement de l'épreuve**. Les joueurs participants doivent obligatoirement figurer sur la liste présente sur Extranet.
Nous rappelons qu'il est du ressort du responsable de vérifier la validité des licences et des certificats médicaux ainsi que la résidence des joueurs sur la commune.

5.2. FORMULE DE JEU ET CLASSEMENT

Formule : Stableford individuel - 9 trous

Stableford score maximum : +5 par rapport au par sur chaque trou.

Exemple : « Je me trouve sur un Par 3. Si après avoir joué mon 7ème coup, la balle ne rentre pas dans le trou, je dois la ramasser, marquer 8 sur ma carte de score et passer au trou suivant ».

Cette règle doit être appliquée à tous les trous.
Les scores maximums par étant donc ***: Par 3 = 8 ; Par 4 = 9 et Par 5 = 10***

- ***Classement individuel en Brut et en Net pour chaque poule qualificative***
- ***Classement par équipe :***

Le classement sera effectué par l'addition des 2 scores nets.

Départage : les équipes seront départagées en comparant le meilleur score Net des deux joueurs de l'équipe. Puis les scores nets des trous 3 à 9. Puis les scores nets des trous 6 à 9. Puis le score en net sur le trou n°9.
En cas d'égalité parfaite après ce départage, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.

5.3. FINALE

Greensome à deux – Stableford Net- 9 trous.
Stableford score maximum : +5 par rapport au par sur chaque trou.

Départage : les équipes seront départagées en comparant le meilleur score Net. Puis les scores nets des trous 3 à 9. Puis les scores nets des trous 6 à 9. Puis le score en net sur le trou n°9.

6. REPÈRES DE DÉPARTS

Messieurs :	Repère III	Marques Jaunes.
Dames :	Repères V	Marques Rouges.

Le Directeur du club recevant la rencontre doit veiller à ce que les marques de départs respectent les repères fixes.

7. PRIX

Souvenirs offerts par le Conseil Départemental et le Comité Départemental lors de la poule qualificative :
Aux 4 équipes qui participent à la finale.
Des trophées seront remis à l'équipe vainqueur lors de la cérémonie de remise de prix qui aura lieu au golf de Saint-Cloud.
La société Claude Gilbert, partenaire de la compétition, dotera également la finale.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine